

Règlement de location du clubhouse



Objet

Le contrat de location inclut le local, les toilettes, la terrasse et le terrain devant le local.

Les vestiaires, la salle de fitness, le terrain devant les hangars et le ponton ne font pas partie du contrat.

Versement du loyer et de la caution, remboursement de la caution

- ✓ Le loyer et la caution doivent être payés en totalité afin de confirmer la réservation
- ✓ La caution sera remboursée après la manifestation si toutes les conditions sont remplies et s'il n'y a pas de dégâts
- ✓ La sous-location n'est pas autorisée
- ✓ **Annulation** : le montant de la location est remboursable aux conditions suivantes :
 - jusqu'à 6 mois avant la date de location => remboursement à 100 %
 - entre 6 mois et 3 mois avant la date de location => remboursement à 50 %
 - moins de 3 mois avant la date de location => pas de remboursement

Utilisation du clubhouse

- ✓ L'accès aux hangars et au ponton doit impérativement rester libre pour les rameurs
- ✓ La SNN décline toute responsabilité en cas d'accident
- ✓ La capacité maximale du local est de 30 personnes
- ✓ Âge minimal de la personne responsable, qui doit être présente pendant toute la manifestation : 25 ans
- ✓ Nous aimerions retrouver les installations dans un parfait état. Par conséquent, chaque locataire est tenu de bien ranger et de nettoyer après utilisation. L'élimination des déchets doit se faire correctement
- ✓ Tous les locaux de la SNN forment une **zone non-fumeur**
- ✓ Il est strictement interdit de faire des grillades à l'intérieur du local
- ✓ Les nuitées ne sont pas permises
- ✓ Tous dégâts doivent être payés par le responsable, à l'exception de l'usure normale. En plus, tous dégâts ou défauts sont à signaler sans tarder au loueur, afin qu'il puisse les faire réparer le plus vite possible
- ✓ Le locataire fournit lui-même les produits de nettoyage, les linges de cuisine, la machine à café et les sacs à poubelles taxés
- ✓ En quittant le clubhouse, veuillez fermer toutes les fenêtres et portes et couper l'électricité (l'interrupteur principal se trouve près de la porte d'entrée)
- ✓ Le locataire s'engage à faire respecter les lieux et l'environnement

Horaires

- ✓ La location débute à 8 heures du matin du jour fixé et dure 24 heures
- ✓ Dès 22 heures veuillez baisser les décibels par respect de notre voisinage

Règlement de location du clubhouse



Annexe

Checklist, lors de votre départ

- Vider et nettoyer le frigo
- Reprendre ses restes de nourriture et boissons
- Fermer la porte du cagibi
- Nettoyer le plan de travail de la cuisine et le four si nécessaire
- Nettoyer et vider le frigo-bar après éventuelle utilisation
- Plier les tables, les ranger sur le côté
- Empiler les chaises près des tables
- Contrôler et nettoyer les toilettes
- Fermer les fenêtres et les volets
- Balayer et récurer le sol
- Éteindre la lumière de la salle et tourner l'interrupteur général
- Ramasser des éventuels mégots et autres déchets à l'extérieur du local
- Mettre vos poubelles (sacs taxés) dans le molock au nord-ouest du bâtiment et vos verres vides dans les containers sur la place de parc

Nous vous souhaitons un événement couronné de succès et nous serions très heureux que vous nous permettiez, en respectant tous les points du contrat, de continuer à louer le clubhouse aussi à d'autres personnes après vous.